

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 483**4 septembre 1997****SOMMAIRE**

Acacia Investments S.A., Luxembourg	page 23149	General Finance and Investment S.A., Luxembourg	23158
Alexander Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Senningerberg	23150	Global Technics S.A., Luxembourg	23158
Alvian S.A., Luxembourg	23178	Golfstar S.A., Luxembourg	23158
American Express Worldfolio Funds, Fonds Com- mun de Placement	23138	Guymon Holding S.A., Luxembourg	23179
A. Rolf Larsen Holding S.A., Luxembourg	23149	Hedera-Re S.A.	23158
Berolux S.A., Luxembourg	23181	Herald Estate S.A., Luxembourg	23159, 23160
Cobrilux S.A., Luxembourg	23183	Hesport Holding S.A., Luxembourg	23157
Cofimex S.A., Luxembourg	23180	Honeywell S.A., Bruxelles	23159
Compagnie des Marbres S.A., Luxembourg	23176	Ideas Investment Holding S.A., Luxembourg	23161
Creditanstalt Global Markets Fund Advisor S.A., Luxembourg	23149	Idim S.A., Luxembourg-Strassen	23161
Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund, Lu- xembourg	23150	Immobilier Clemenceau S.A., Luxembourg	23162
Cross Communication Distribution, S.à r.l., Rodange	23151	Immoeurope, Sicav, Luxembourg	23161
Delalux Finance S.A., Luxembourg	23180	Indushold S.A., Luxembourg	23162
D.S. Finance S.A., Luxembourg	23178	Interdécor, S.à r.l., Bettembourg	23162, 23163
Duva Holding S.A., Luxembourg	23151	Inte-Hamol S.A., Luxembourg	23164
EBC, European Books Center S.A., Luxembourg . .	23151	Interlatsco Luxembourg S.A., Luxembourg	23163
Ecobel S.A., Luxembourg	23151	Interlink S.A., Luxembourg	23163
Eldfell S.A., Luxembourg	23184	Interortopedica S.A., Luxembourg	23164
Elektra Finanzierung A.G., Luxembourg	23151	Inter-Re S.A., Luxembourg	23160
Elite (Locations Internationales) Luxembourg S.A., Luxembourg	23152	Intfideco S.A., Luxembourg	23164, 23165
Elth S.A., Steinsel	23184	Jamba S.A., Luxembourg	23165
Elti S.A., Luxembourg-Kirchberg	23152	Jonction Immo S.A., Luxembourg-Strassen	23164
Eltrona Interdiffusion S.A., Luxembourg	23152	KB Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg	23167, 23168
Enterhold S.A., Luxembourg	23153	KB Lux Equity Fund, Sicav, Luxembourg	23168
Ets Marcel Silbereisen, S.à r.l., Luxembourg	23153	Kibo S.A., Luxembourg	23184
Eudimat S.A., Heisdorf	23154	Kömmerling S.A., Luxembourg	23165
Eugène Hoffman Office Systems S.A., Howald	23153	Kop Maeder Egli S.A.H., Luxembourg	23182
Euro Re S.A., Luxembourg	23153, 23154	Lagoon S.A., Luxembourg	23166, 23167
Faber (Luxembourg) S.A., Luxembourg	23155	Lamont Properties S.A., Luxembourg	23174
Farlux S.A., Luxembourg	23155	Lintofin S.A., Luxembourg	23175
Febrü Eurodistribution S.A., Luxembourg	23152	Loalza Holding S.A., Luxembourg	23175
Febrü Finanz- und Beteiligungs A.G., Luxembourg	23156	Lucanor S.A., Luxembourg	23175
FE + S.A., Bettange-sur-Mess	23155	Lugala S.A., Luxembourg	23175
(La) Financière du Coudrier S.A., Luxembourg . . .	23168	Lux International Finance S.A., Luxembourg	23180
(La) Financière du Lierre S.A., Luxembourg	23174	Maria-De Holding S.A., Luxembourg	23182
Finanz und Teilhaber Holding AG, Bereldange . . .	23180	Matériaux S.A., Luxembourg	23169, 23172
Finav S.A., Luxembourg	23179	Merbes Sprimont Luxembourg S.A., Luxembourg	23177
Flash Lux, S.à r.l., S.A., Luxembourg	23156	Merial Serassur S.A., Luxembourg	23175
Fleming Flagship Portfolio Fund, Sicav, Senninger- berg	23183	Multiflex S.A., Luxembourg	23181
Fleming Frontier Fund, Sicav, Senningerberg	23182	Mundi 2000 S.A., Luxembourg	23181
Flintstone S.A., Luxembourg	23156	Orest Investissements S.A., Luxembourg	23179
Floorinvest S.A., Luxembourg	23157	Planungsgruppe A.G., Soparfi, Luxembourg	23172, 23173
Forus Holding S.A., Luxembourg	23155	Pricoa Worldwide Investors Portfolio, Sicav, Lu- xembourg	23176
Forvag Holding S.A.	23176	(La) Rouvière Holding S.A., Luxembourg	23174
F & S International S.A., Luxembourg	23157	SBC Dynamic Floor Portfolio Management Com- pany S.A., Luxembourg	23138
Fuscine Holding S.A., Luxembourg	23182	S.J.M. Finance S.A., Luxembourg	23178
G.A.I.L. Holding S.A., Luxembourg	23156	Themalux S.A., Luxembourg	23179
Gallet Investissement S.A., Luxembourg	23157	Twinthera S.A., Luxembourg	23141
Gallo Cuneo Capital Investments S.A., Luxembg	23157	UBS (Lux) Bond, Sicav, Luxembourg	23177
		Ultramar Holding S.A., Luxembourg	23181
		Urus S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	23144
		Vif Argent S.A., Luxembourg	23146
		Winning Coaching Team, S.à r.l.	23176
		World High Growth Fund	23138

WORLD HIGH GROWTH FUND.**DISSOLUTION**

Shareholders are informed that, due to the shrinking size of the fund, WORLD HIGH GROWTH FUND has been put into liquidation as of June 18th, 1997. Issuance and redemption of Units were suspended with effect from June 18th, 1997.

Calculation of the Net Asset Value per share was suspended as from June 18th, 1997.

Following the liquidation procedure, net liquidation proceeds are paid to the shareholders in proportion to the number of shares held by each of them. Unclaimed liquidation proceeds will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations in Luxembourg.

On completion of the liquidation, the accounts and the records of WORLD HIGH GROWTH FUND will be deposited and kept for a period of five years at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

NP MANAGEMENT S.A.
The Board of Directors

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1997, vol. 496, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30879/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 1997.

**AMERICAN EXPRESS WORLDFOLIO FUNDS, Fonds Commun de Placement.
(formerly WORLDFOLIO MUTUAL FUNDS).**

Central administration: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Notice to shareholders

Shareholders of WORLDFOLIO MUTUAL FUNDS (the «Fund») are kindly informed that as of 30th August, 1997 the Fund is renamed AMERICAN EXPRESS WORLDFOLIO FUNDS and each of its several Portfolios is renamed accordingly.

Copies of the restated prospectus dated August, 1997 (reflecting certain amendments made on 10th April, 1997 and 24th July, 1997 to the Management Regulations of the Fund) may be obtained on request from the Fund's Custodian BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG of 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg and from the Distributor AMERICAN EXPRESS BANK LTD, New York, acting through its selected offices, subsidiaries and affiliates outside the USA and from the Fund's Representatives and Paying Agents in the United Kingdom, Switzerland, France, Greece, Germany and Hong Kong.

The Board of Directors of
AMERICAN EXPRESS WORLDFOLIO
MANAGEMENT COMPANY

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1997, vol. 497, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31916/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 1997.

**SBC DYNAMIC FLOOR PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. SBC DYNAMIC FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.182.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf juin.

A Luxembourg au siège de la société, ci-après désignée, à 9.00 heures.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SBC DYNAMIC FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 44.182, ayant son siège social à Luxembourg.

Ladite société constituée originellement sous la dénomination de SBC INNOVATOR MANAGEMENT COMPANY par acte du notaire Delvaux alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 408 du 8 septembre 1993.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Asseray, demeurant à Pratz.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Mademoiselle Christiane Nilles, demeurant à Strassen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Myriam Wilmes, demeurant à Brouch/Mersch.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées des procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les cinq mille actions, représentatives de l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille francs suisses sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en SBC DYNAMIC FLOOR PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY et modification de l'article 1^{er}, qui aura la teneur suivante:

«Il est constitué, par les présentes, une société de droit luxembourgeois, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination SBC DYNAMIC FLOOR PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY.»

2. Modification de l'article 3, qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif la création et la gestion du fonds commun de placement de droit luxembourgeois SBC DYNAMIC FLOOR PORTFOLIO, l'administration de ses propres actifs n'ayant qu'un caractère accessoire. Agissant en son nom propre, mais pour le compte des détenteurs de parts du fonds commun de placement, elle pourra effectuer les opérations qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social, tout en restant dans les limites de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif.»

3. Modification de l'article 11, dernier alinéa, qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est notamment compétent pour arrêter le règlement de gestion du fonds SBC DYNAMIC FLOOR PORTFOLIO.»

Résolution unique

L'assemblée décide:

- de porter aux statuts les modifications telles que proposées à l'ordre du jour,
- et de coordonner les statuts pour leur donner la teneur suivante:

«STATUTS COORDONNES

Forme, Nom, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué, par les présentes, une société de droit luxembourgeois, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination SBC DYNAMIC FLOOR PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré par décision du Conseil d'Administration à tout endroit à l'intérieur de la municipalité du siège social, et même à titre provisoire à l'étranger, lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire feront obstacle à l'exécution de son mandat ou seront imminents, et ce jusqu'à la disparition complète desdits événements anormaux. Pendant ce transfert provisoire, la Société conservera la nationalité luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration pourra établir des bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet exclusif la création et la gestion du fonds commun de placement de droit luxembourgeois SBC DYNAMIC FLOOR PORTFOLIO, l'administration de ses propres actifs n'ayant qu'un caractère accessoire.

Agissant en son nom propre, mais pour le compte des détenteurs de parts du fonds commun de placement, elle pourra effectuer les opérations qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social, tout en restant dans les limites de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille francs suisses (CHF 250.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions nominatives de cinquante francs suisses (CHF 50,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six ans. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, il pourra être pourvu provisoirement à son remplacement en observant les prescriptions légales alors en vigueur; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion après la désignation provisoire.

Art. 8. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par le président le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres participe à la délibération en votant personnellement ou par mandataire.

Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix, la voix du président du conseil d'administration ou de son représentant sera prépondérante.

Une résolution écrite, signée par tous les administrateurs aura la même validité et la même vigueur qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration régulièrement convoquée et tenue. Pareille résolution pourra résulter de plusieurs écrits ayant la même forme et signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits sont signés par un administrateur.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration est notamment compétent pour arrêter le règlement de gestion du fonds SBC DYNAMIC FLOOR PORTFOLIO.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un comité directeur formé ou non de membres choisis en son sein et à un ou à plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir ou autres agents.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. La Société n'est engagée que par la signature collective de deux administrateurs. Elle est encore engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tous directeurs ou fondés de pouvoir dans la limite des pouvoirs leur conférés par le conseil d'administration.

Art. 14. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs et aux commissaires des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à comptabiliser dans les frais généraux.

Assemblées générales

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier mercredi du mois de mars à 11.30 (onze heures trente) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

Toutes autres assemblées générales se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

Les assemblées générales sont présidées par le président, ou un vice-président, ou, à défaut, par un administrateur désigné par le président. L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Sauf ce qui est disposé à l'article 17 ci-après, les assemblées générales prennent leurs décisions à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix sauf dans la mesure où il en est autrement disposé dans la loi.

Art. 16. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 17. L'assemblée générale peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Les assemblées générales délibérant sur la modification des statuts sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement quel que soit la portion du capital représenté.

Dans les deux assemblées les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les 2/3 au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Pour tous les cas non réglés par les présents statuts, les assemblées générales seront régies par la loi du dix août mil neuf cent quinze et les lois modificatives sur les sociétés commerciales.

Art. 19. Les assemblées générales peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A toute époque l'assemblée générale, délibérant dans les conditions prévues à l'article 17 ci-avant pour les modifications des statuts peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société.

En cas de dissolution, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif. Le solde net provenant de la liquidation après l'extinction du passif sera réparti également entre toutes les actions.

Exercice fiscal et comptes annuels

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dressera le bilan et le compte de profits et pertes. Les amortissements nécessaires doivent être faits.

Art. 23. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice net de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affectés à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision ainsi que le report à nouveau. Le conseil d'administration peut, en observant les prescriptions légales, procéder à des distributions d'acomptes sur dividendes.

Art. 24. L'assemblée générale annuelle entend le rapport de gestion des administrateurs et le rapport des commissaires et discute le bilan. Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Disposition générale

Art. 25. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

L'ordre de jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé au lieu et date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: I. Asseray, C. Nilles, M. Wilmes, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1997, vol. 99S, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1997.

J. Delvaux.

(25321/208/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 1997.

TWINTHERA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am zweiten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen:

1.- EPS HOLDING S.A., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Robert Langmantel, Bankkaufmann, wohnhaft in Frisingen,

handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsvorsitzender mit Einzelzeichnungsrecht;

2.- SOCIETE EUROPEENNE DE SERVICE S.A., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Robert Langmantel, vorgeannt,

handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsvorsitzender mit Einzelzeichnungsrecht.

Vorgenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung TWINTHERA S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinste oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilientransaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben, die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Die Gesellschaft kann ebenfalls die Vermittlung von Dienstleistungen im Ausland vornehmen.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei Millionen Franken (2.000.000,- LUF), eingeteilt in zweihundert (200) Aktien mit einem Nominalwert von je zehntausend Franken (10.000,- LUF).

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei denn, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II.- Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung, in der sie ernannt wurden, beginnt und dauert bis zum Ende der nächsten Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegrafisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig, wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am dritten Montag des Monats Mai um 10.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt, welche dieselben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes auf Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende, welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss, wie bei Satzungsänderungen.

V.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen späteren Änderungen.

VI.- Vorübergehende Bestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 1997.
- 2.- Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet im Jahre 1998 statt.

VII.- Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- EPS HOLDING S.A., vorgeannt, eine Aktie	1
2.- SOCIETE EUROPEENNE DE SERVICE S.A., vorgeannt, einhundertneunundneunzig Aktien	199
Total: zweihundert Aktien	<u>200</u>

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zwei Millionen Franken (2.000.000,- LUF) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

VIII.- Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX.- Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf einhundertsechzigtausend Franken (160.000,- LUF).

X.- Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

- 1.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet:
 - L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zu wählen.

- 2.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - a) Herr Robert Langmantel, vorgeannt;
 - b) Herr Dieter Feustel, Diplombetriebswirt, wohnhaft in Luxemburg;
 - c) Michel Vandevijver, Bankier, wohnhaft in B-Arlon.

Die Generalversammlung nominiert Herrn Robert Langmantel, vorgeannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsrecht.

- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:
 - TREULUX S.A., mit Sitz in Luxemburg.

5.- Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars enden sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2001.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Mandatar der Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Langmantel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 juin 1997, vol. 402, fol. 35, case 11. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 12. Juni 1997.

E. Schroeder.

(21190/228/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

URUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- ROSEVARA LIMITED, une société de droit irlandais, ayant son siège social au 20, Clanwilliam Terrace, Dublin 2, République d'Irlande, ici représentée par Madame M.-Rose Dock, directeur général, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;
- 2.- MOTHERWELL SERVICES LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à Londres, R.U., ici représentée par Madame Annie Swenteham, corporate manager, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de URUS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Kirchberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telle que modifiée.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à deux cent vingt millions de liras italiennes (220.000.000,- ITL), représenté par vingt-deux mille (22.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par tous action ou procès par lesquels il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où, dans pareils action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze juin à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 telle que modifiée, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 1997.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 1998.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1.- ROSEVARA LIMITED, prénommée, vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	21.999
2.- MOTHERWELL SERVICES LIMITED, prénommée, une action	1
Total: vingt deux mille actions	22.000

La partie sub 1 est désignée fondateur.

La partie sub 2 est désignée comme simple souscripteur.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de deux cent vingt millions de lires italiennes (220.000.000,- ITL) est à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent vingt mille francs (120.000,- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à quatre millions six cent vingt et un mille cent francs luxembourgeois (4.621.100,- LUF).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Fernand Heim, chef-comptable, demeurant à Luxembourg;
 - Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich;
 - Madame Annie Swetenham, prénommée.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - PANNELL KERR FORSTER S.A., avec siège à Lugano-Paradiso, Suisse.
- 4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.
- 5.- Le siège social est établi à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Kirchberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-R. Dock, A. Swetenham, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 juin 1997, vol. 402, fol. 44, case 7. – Reçu 46.211 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 1997.

E. Schroeder.

(21191/228/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

VIF ARGENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- la société anonyme holding VICTOIRE HOLDING, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, non encore enregistré, ici représentée par Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprise, demeurant à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de ladite société en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et établie à Luxembourg, le 29 mai 1997;

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée;

2.- la société XEN INVESTMENTS CORPORATION, avec siège social à Panama, ici représentée par Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, agissant en sa qualité de président du conseil d'administration de ladite société et en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et établie à Panama City, le 17 septembre 1991, laquelle procuration est annexée en copie aux présentes.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer pour le compte de ses prérites mandantes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires, des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VIF ARGENT.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré, sur simple décision du conseil d'administration, en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, pour son compte propre, l'achat et la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles.

Elle pourra faire toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés du même genre.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, civiles, mobilières, immobilières ou financières généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures, et ce, pour la première fois en 1998.

Si la date de l'assemblée est un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 1997.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra, avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution sans nul préjudice à environ 55.000,- francs.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société anonyme holding VICTOIRE HOLDING, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, cent vingt-quatre actions	124
2.- La société XEN INVESTMENTS CORPORATION, avec siège social à Panama, une action	1
Total des actions:	<u>125</u>

Le prédit capital d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) a été libéré moyennant des versements en espèces et se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2001:
 - a) Monsieur Ronald Weber, administrateur de sociétés, demeurant à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy;
 - b) Monsieur Marc Hilger, conseil fiscal, demeurant à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy;
 - c) Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable, demeurant à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice de l'an 2001:
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Weber, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1997, vol. 99S, fol. 22, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 juin 1997.

P. Decker.

(21193/206/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.123.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS
FUND ADVISOR S.A.
KREDIETRUST
Signatures

(21239/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 54.123.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 20. Mai 1997 in Luxemburg

- . Der Wirtschaftsprüfer, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, wird für ein weiteres Jahr wiedergewählt.
- . Die Herren Dr Adam Lessing, Rafik Fischer und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.
- . Eine gesetzliche Rücklage von LUF 300.000 wird zurückgestellt und LUF 5.452.990 werden für das nächste Jahr übertragen.

Für beglaubigten Auszug
Für CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS
FUND ADVISOR S.A.
KREDIETRUST
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21240/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

A. ROLF LARSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxemburg B 27.713.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 1997
ainsi que du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour*

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1997:

- . Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président;
- . Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange;
- . Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1997.

Signature.

(21194/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

ACACIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxemburg B 48.648.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 juin 1997

- La démission de Messieurs Dario Colombo, Willy Häfliger et Gerard Muller de leur poste d'administrateur est acceptée et décharge leur est donnée. Sont nommés administrateurs en leur remplacement, Messieurs Georges Diederich, employé communal, demeurant à Esch-sur-Alzette, Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange/Haut, et Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

- La démission de PANNELL KERR FORSTER S.A. de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé commissaire aux comptes en son remplacement, Monsieur A. Schaus, comptable, demeurant à Tetange, Grand-Duché de Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

- Le nouveau siège social de la société est établi au 32, rue A. Neyen à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juin 1997.

Pour ACACIA INVESTMENTS S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21195/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

ALEXANDER INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 28.889.

ALEXANDER INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A. a été constituée le 9 septembre 1988, et enregistrée le 19 septembre 1988, volume 46S, folio 21, case 3.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT (après approbation des comptes)

Report à nouveau LUF (3.626.935)

Les résolutions de l'Assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 1996 et du Conseil d'Administration suivant ont été enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 1997, volume 493, fol. 48, case 8 et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de ALEXANDER INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A. approuvant les comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 1996 que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Renouvellement du mandat de M. Juan Barton Quirk comme Commissaire aux Comptes de la Société;
2. Renouvellement du mandat de MM. Philip Stamp, Paul Chilton et Alain Dufraisse comme Administrateurs de la Société.

Par ailleurs, conformément à la sixième résolution de cette même Assemblée générale annuelle, le Conseil d'Administration suivant, tenu par lettre circulaire en juin 1997, délègue à M. Alain Dufraisse la gestion journalière et la représentation de la société qui en découle. La seule signature de M. Alain Dufraisse suffira à engager la société dans sa gestion quotidienne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

A. Dufraisse
General Manager

(21199/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND.

Siège social: Luxembourg, 11, Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.095.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS
UMBRELLA FUND
KREDIETRUST
Signatures

(21241/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND, SICAV,**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxembourg B 54.095.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 20. Mai 1997 in Luxemburg

- . Der Wirtschaftsprüfer, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, wird für ein weiteres Jahr wiedergewählt.
- . Die Herren Dr Adam Lessing, Magister Doktor Udo Egbert Brikner, Rafik Fischer und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug
Für CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS
UMBRELLA FUND
KREDIETRUST
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21242/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

ELITE (LOCATIONS INTERNATIONALES) LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.100.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 avril 1997

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1997 de la société COMPAGNIE DE REVISION S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Carlo Thill de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 1997.

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Camille Fohl, directeur de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet à la date du 1^{er} janvier 1997. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 1999.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 1997.

ELITE S.A.

C. Fohl
Administrateur

P. Meyers
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 44, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21250/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

ELTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 36.193.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 1997.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(21251/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

ELTRONA INTERDIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 6, rue de l'Acierie.
R. C. Luxembourg B 8.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la S.A. ELTRONA INTERDIFFUSION
FIDUCIAIRE CENTRALE
DU LUXEMBOURG S.A.

(21252/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

FEBRÜ EURODISTRIBUTION S.A., Holdinggesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft.

Aktiengesellschaft: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.747.

AUFLÖSUNG

Auszug

Es geht aus einer GesellschaftsaufLösungsurkunde, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 5. Mai 1997, eingetragen in Grevenmacher, am 16. Mai 1997, Band 500, Blatt 48, Feld 9, hervor, dass:

I.- die Holdinggesellschaft FEBRÜ EURODISTRIBUTION S.A. gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxembourg, am 29. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 178 vom 23. April 1993, deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunden, aufgenommen durch genannten Notar Schwachtgen am 26. September 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 543 vom 24. Dezember 1994;

II.- das Gesellschaftskapital eine Million zweihundertfünfzigtausend Franken (LUF 1.250.000,-) beträgt und in einhundert (100) Aktien ohne Nennwert, selbige eingeteilt in zwanzig (20) Aktien der Klasse «A» und achtzig (80) Vorzugsaktien der Klasse «B» eingeteilt ist;

III.- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren in Luxembourg, 3, rue des Foyers, verbleiben.

Für gleichlautenden Auszug, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 13. Juni 1997.

J. Seckler.

(21263/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

ENTERHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, Montée Pilate.
R. C. Luxembourg B 34.976.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

ENTERHOLD S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(21253/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

ETS MARCEL SILBEREISEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 16.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la S.à r.l. ETS MARCEL SILBEREISEN
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.

(21254/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

EUGENE HOFFMAN OFFICE SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 2, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 49.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la S.A. EUGENE HOFFMAN
OFFICE SYSTEMS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.

(21257/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

EURO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.294.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO RE S.A., avec siège social à Senningerberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.294.

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre Voos, sous-directeur, demeurant à Alzingen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Véronique Haux, employée privée, demeurant à Thionville (France).

A été appelée aux fonctions de scrutateur Madame Muriel Cornet, employée privée, demeurant à Saint-Léger (Belgique),

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de la société de l'adresse actuelle, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, à l'adresse, 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, et de modifier, en conséquence, la premier alinéa de l'article deux des statuts pour donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Voos, V. Haux, M. Cornet, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 98S, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1997.

R. Neuman.

(21258/226/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

EURO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.294.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

(21259/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

EUDIMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean de Beck.

R. C. Luxembourg B 36.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

*Pour la S.A. EUDIMAT SILBEREISEN
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.*

(21255/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

EUDIMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean de Beck.

R. C. Luxembourg B 36.677.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 1997

Conseil d'Administration:

- Monsieur Jean-Paul Germain, Ingénieur, demeurant à Heisdorf
- Monsieur Laurent Germain, Ingénieur, demeurant à Boulogne-sur-Seine (France)
- Madame Marguerite Germain-Laumond, demeurant à Heisdorf.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Le mandat est renouvelé pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2002.

Heisdorf, le 2 juin 1997.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21256/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

FABER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.039.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

FABER (LUXEMBOURG) S.A.

A. Renard
Administrateur

J.-P. Reiland
Administrateur

(21260/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

FARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 43.294.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour FARLUX S.A.

EUFIDE S.A.

Signature

(21261/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

FE + S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 49.681.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Suite à l'assemblée générale du 13 mai 1997 et à la décision consécutive du conseil d'administration de même date, la nouvelle composition du conseil d'administration est la suivante:

1.- Monsieur Stéphane Van Caillie, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Bettange-sur-Mess, administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003.

2.- Monsieur Jean-Paul Jubin, avocat, 13, place de Palud, CH-1003 Lausanne, administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003.

3.- Monsieur Horst Schneider, ingénieur, 132, via Muracio, CH-6612 Ascona, administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003.

La société à responsabilité limitée BUREAU CONSEIL INTERNATIONAL, S.à r.l., en abrégé B.C.I., S.à r.l., demeurant à Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003.

S. Van Caillie

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21262/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

FORUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.488.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration du 9 mai 1997, le Conseil se compose de:

Messieurs Hans-Peter Jenni, Avocat, demeurant à Bern (Suisse)

Alain Mayor, Administrateur de Sociétés, demeurant à Romanel-sur-Morges (Suisse)

René Küppers, Administrateur de Sociétés, demeurant à Genève (Suisse)

CREGELUX,

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21268/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

FEBRÜ FINANZ- UND BETEILIGUNGS A.G., Holdinggesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft.

Aktiengesellschaft: Luxemburg.
R. C. Luxembourg B 42.466.

AUFLÖSUNG*Auszug*

Es geht aus einer Gesellschaftsauflosungsurkunde, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 5. Mai 1997, eingetragen in Grevenmacher, am 16. Mai 1997, Band 500, Blatt 48, Feld 10, hervor, dass:

I.- die Holdinggesellschaft FEBRÜ FINANZ- UND BETEILIGUNGS A.G. gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, am 18. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 132 vom 27. März 1993, deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunden, aufgenommen durch genannten Notar Schwachtgen am 26. September 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 543 vom 24. Dezember 1994;

II.- das Gesellschaftskapital eine Million zweihundertfünfzigtausend Franken (LUF 1.250.000,-) beträgt und in zweitausend (2000) Aktien ohne Nennwert, selbige eingeteilt in sechshundert (600) Aktien der Klasse «A» und eintausendvierhundert (1400) Vorzugsaktien der Klasse «B» eingeteilt ist;

III.- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren in Luxemburg, 3, rue des Foyers, verbleiben.

Für gleichlautenden Auszug erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 13. Juni 1997.

J. Seckler.

(21264/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

**FLASH LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ACTIINVEST).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 41.128.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1997.

Pour FLASH LUX, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME

Signature

(21265/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

FLINTSTONE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.675.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1997.

Signature.

(21266/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

G.A.I.L. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 12.719.

Constituée suivant acte de Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, le 17 janvier 1975, publié au Mémorial C, n° 53 du 21 mars 1975, modifiée suivant acte de Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 février 1979, publié au Mémorial C, n° 121 du 31 mai 1979, modifiée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, le 19 décembre 1986, publié au Mémorial C, n° 81 du 2 avril 1987.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.A.I.L. HOLDING S.A.
KPM FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(21271/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

FLOORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.035.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

FLOORINVEST S.A.

B. Faber F. Mesenburg
Administrateur Administrateur

(21267/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

F & S INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.811.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

F & S INTERNATIONAL S.A.

A. Renard H. Hansen
Administrateur Administrateur

(21270/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

GALLET INVESTISSEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.622.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1997.

Signature.

(21272/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

GALLO CUNEO CAPITAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 42.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 47, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

GALLO CUNEO CAPITAL
INVESTMENTS S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(21273/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

HESPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.272.

En date du 22 mai 1997, le conseil d'administration a coopté Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à Junglinster, en remplacement de Madame Carmen Pleim, administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur qui achève le mandat de l'administrateur démissionnaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2001. Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HESPORT HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21280/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A.,
(anc. TRADIFI HOLDING S.A.) Société Anonyme.
 Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
 R. C. Luxembourg B 22.324.

Constituée par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1984, acte publié au Mémorial C, n° 27 du 31 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 novembre 1986, acte publié au Mémorial C, n° 30 du 5 février 1987, et en date du 23 décembre 1987, acte publié au Mémorial C, n° 72 du 21 mars 1988, modifiée par-devant M^e Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1991, acte publié au Mémorial C, n° 345 du 21 septembre 1991, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 novembre 1993, acte publié au Mémorial C, n° 63 du 15 février 1994.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A.
 KPM FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(21274/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

GLOBAL TECHNICS S.A., Société Anonyme.
 Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
 R. C. Luxembourg B 34.462.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 1996

- Les démissions de Madame Françoise Simon et de Messieurs Carlo Schlessner et Jean-Paul Reiland en tant qu'Administrateurs sont acceptées;

- Monsieur Edouard Depoortere, Administrateur de sociétés, Bruxelles (B), Monsieur Bruno Depoortere, Administrateur de sociétés, Knokke Heist (B) et Monsieur Vincent Depoortere, Administrateur de sociétés, Knokke Heist (B), sont nommés Administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

- Monsieur Vincent Depoortere, Administrateur de sociétés, Knokke Heist (B), est nommé en tant qu'Administrateur-Délégué de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
 GLOBAL TECHNICS S.A.

V. Depoortere

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21275/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

GOLFSTAR S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 35.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 41, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la société

Signature

(21276/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

HEDERA-RE S.A., Société Anonyme.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 38, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la société

J. VAN BRED A & C° REINSURANCE MANAGEMENT S.A.

Administrateur

Représentée par M. V. Demeuse

(21277/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

HONEYWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1140 Bruxelles, 3, avenue de Schiphol.
Succursale: L-1181 Luxembourg, 26, boulevard Kaltreis.
R. C. Luxembourg B 10.063.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 5, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Signature
Un mandataire

(21281/274/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

HONEYWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1140 Bruxelles, 3, avenue de Schiphol.
Succursale: L-1181 Luxembourg, 26, boulevard Kaltreis.
R. C. Luxembourg B 10.063.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 29 avril 1997

Comptes annuels au 31 décembre 1996

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, tels qu'ils ont été approuvés par la présente Assemblée, sont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Reconduction du mandat des Administrateurs

L'Assemblée décide de prolonger le mandat d'administrateur de Messieurs G. Ferrari, L. Hielema et G.P. Michiels, jusqu'au 30 juin 1997, effectif à partir de ce jour.

Liste des Administrateurs et Commissaire-Réviseur en fonction

M. G. Ferrari, c/o HONEYWELL EUROPE S.A., 3, avenue du Bourget, B-1140 Bruxelles, Président du Conseil

M. G.P. Michiels, Leeuwerikenlaan 45, B-1980 Tervueren, Administrateur-Délégué

M. L. Hielema, Kastanjelaan 231, NL- 'S Gravenwezel, Administrateur

DELOITTE & TOUCHE, 20, avenue de la Renaissance, L-1000 Bruxelles, représentée par M. L. Demesmaecker, Réviseur.

Pour extrait conforme
G.P. Michiels
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21282/274/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

HERALD ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HERALD ESTATE S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 297 du 6 août 1994.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Elisabetta Trivisani, employée privée, demeurant à L-1510 Luxembourg, 97, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Cornelius Bechtel, employé privée, demeurant à L-1363 Howald, 22A, rue du Couvent,

et désigne comme secrétaire, Mademoiselle Ingrid Soussou, employée privée, demeurant à B-Bruxelles.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à raison de cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (5.500.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois (3.500.000,- LUF) à la somme de neuf millions de francs luxembourgeois (9.000.000,- LUF), par la création et l'émission de cinq mille cinq cents (5.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

2) Renonciation des actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3) Souscription et libération en numéraire des cinq mille cinq cents (5.500) actions nouvellement créées.

4) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (5.500.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois (3.500.000,- LUF) à la somme de neuf millions de francs luxembourgeois (9.000.000,- LUF), par la création et l'émission de cinq mille cinq cents (5.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les cinq mille cinq cents (5.500) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société INTERTRUST NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Le montant de cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (5.500.000,- LUF) a été apporté en numéraire, de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la décision qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à neuf millions (9.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à quatre-vingt-cinq mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Trivisani, C. Bechtel, I. Soussou, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 avril 1997, vol. 500, fol. 31, case 2. – Reçu 55.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 1997.

J. Seckler.

(21278/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

HERALD ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 1997.

J. Seckler.

(21279/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

INTER-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.003.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 1997, vol. 492, fol. 76, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour la société

J. VAN BREDA & C° REINSURANCE MANAGEMENT S.A.

Signature

Administrateur

Représentée par M. Vincent Demeuse

(21297/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

IMMOBILIER CLEMENCEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 16.946.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1997.

Signature.

(21287/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

INDUSHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.314.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1997.

Signature.

(21288/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

INTERDECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.144.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Francisco Da Costa Moreira, administrateur de sociétés, demeurant à L-2442 Luxembourg, 334, rue de Rollingergrund.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que le comparant est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée INTERDECOR, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 28 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 311 du 5 septembre 1990.

- Qu'aux termes de deux cessions de parts sous seing privé, intervenues en date du 23 mai 1997,

lesquelles resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles, il a été cédé au comparant:

a) par Monsieur José Moreira, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, quatre-vingt-quinze (95) parts sociales au prix de quatre-vingt-quinze mille francs (95.000,-), quittancés;

b) par Madame Juliette Villanueva, sans état, épouse José Moreira, demeurant à Luxembourg, cinq (5) parts sociales au prix de cinq mille francs (5.000,-), quittancés;

- Que le cessionnaire est propriétaire des parts cédées et il aura droit aux bénéfices y afférents à partir desdites cessions.

Résolutions de l'associé unique

Ensuite, le comparant a déclaré prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé accepte lesdites cessions de parts suivant l'article 8 des statuts.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier l'article sept des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** Les cent parts sociales ont été souscrites par Monsieur Francisco Da Costa Moreira, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'associé décide d'accepter la démission du gérant, à savoir Monsieur José Moreira, prénommé, et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

L'associé est donc le seul gérant de la société avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Quatrième résolution

L'associé décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-3253 Bettembourg, Résidence Marlène, 14, route de Luxembourg de sorte que le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Bettembourg.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.
Signé. F. Da Costa Moreira, G. Lecuit.
Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1997, vol. 99S, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 12 juin 1997. G. Lecuit.
(21289/220/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

INTERDECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 12 juin 1997. G. Lecuit.
(21290/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

INTERLINK S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 10.053.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 1997. Signature.
(21294/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

INTERLATSCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.000.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 1997. *Pour INTERLATSCO LUXEMBOURG S.A.*
KREDIETRUST
Signatures
(21292/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

INTERLATSCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 8.000.

Extract of resolutions of the postponed Annual General Meeting of the shareholders

We, the undersigned, hereby certify that the following is a true extract of the Minute book of INTERLATSCO LUXEMBOURG S.A. (the «Company») relating to the Postponed Annual General Meeting of the Company which took place in Monaco on Wednesday 22nd January 1997 at 2.00 p.m., at which Meeting a quorum was present and acting throughout and where all the Company's issued and outstanding shares of capital stock being 450,000 shares without nominal value were present.

Upon motions duly proposed, seconded and unanimously carried it was:

«Resolved that FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 11, rue Aldringen, Luxembourg be, and hereby is, reappointed as the Auditor with a mandate which will terminate at the Annual General Meeting for the year 1998 and the Board of Directors be, and the same hereby is, authorised to fix their remuneration.»

In witness whereof, we have set our hands hereunto this 22nd day of January 1997.

Signature
Chairman of the Meeting Signature
Secretary of the Meeting

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 2. – Reçu 500 francs.
Le Receveur (signé): J. Muller.
(21293/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

INTFIDECO S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 24.884.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 16 janvier 1997

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Carlo Schlessler, François Mesenburg et Bob Faber ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A., sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Certifié sincère et conforme
INTFIDECO S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21299/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

JAMBA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 18.471.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 43, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour JAMBA S.A.
KREDIETRUST
Signatures

(21300/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

JAMBA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 18.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 20 décembre 1996

- Les mandats d'administrateur de Messieurs:

Abdulrahman Al Jersaisy,
Ahmed Baroom,
Abdulaziz Al Rashid
Mohammed A. Baroom,
Hassan Delhawi,
Hassan A. Barroom,
Dr. Mohammed Salah Khater,

sont reconduits pour une nouvelle période de trois ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1999.

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Iqbal G. Mamdani est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1999.

- Le mandat de PRICE WATERHOUSE, Bahrain, commissaire aux comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour JAMBA S.A.
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 43, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21301/526/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

KÖMMERLING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.803.

Acte constitutif publié à la page 11272 du Mémorial C, n° 235 du 14 juillet 1990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1997, vol. 493, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21308/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

**LAGOON S.A., Société Anonyme,
(anc. LAGOON HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Imacorp Business Centre.
R. C. Luxembourg B 39.704.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LAGOON HOLDING S.A., R. C. B n° 39.704, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 350 du 14 août 1992.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Raymond Marquilie, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigné comme secrétaire, Monsieur Frank Marquilie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les vingt (20) actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée.

Par conséquent, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, ainsi que celles des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en LAGOON S.A. et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'objet social en celui de conseil économique et modification subséquente des articles 2 et 13 des statuts.

3. Démission de Monsieur Frank Marquilie de son poste d'administrateur de la société et décharge à lui donner pour son mandat jusqu'à ce jour.

4. Nomination de la FIDUCIAIRE GUIBERT & ASSOCIES comme nouvel administrateur de la société.

5. Démission de la société CORFI S.A. aux fonctions de commissaire aux comptes de la société et décharge à lui donner pour son mandat jusqu'à ce jour.

6. Nomination de Monsieur Frank Marquilie aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

7. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à élire Monsieur Jean-Raymond Marquilie au poste d'administrateur-délégué.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en LAGOON S.A.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LAGOON S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social en celui de conseil économique.

En conséquence, les articles 2 et 13 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large; elle fournira et assurera notamment tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de domiciliation (y inclus la tenue des livres), de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale.

Elle recrutera, engagera et rémunérera toutes personnes spécialement qualifiées à ces fins.

Elle pourra promouvoir, préparer et réaliser la constitution, la formation, la fusion, la concentration, la réorganisation de tous commerces, affaires, entreprises, sociétés ou groupes de sociétés ou d'entreprises, quels qu'en soient les objets ou les formes, au Grand-Duché ou à l'étranger, les assister de ses conseils et avis, en assumer le contrôle et la direction, temporairement ou de façon permanente.

La Société pourra mener toute transaction commerciale ou financière, toute opération mobilière ou immobilière, procéder à tout investissement et prise de participation par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise existante ou à créer, ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en faciliter le développement ou l'extension, et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites.»

«**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Frank Marquilie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la FIDUCIAIRE GUIBERT & ASSOCIES S.A., une société avec siège social à Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société CORFI S.A., une société avec siège social à Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Frank Marquilie, préqualifié, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Septième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à élire en son sein Monsieur Jean-Raymond Marquilie, préqualifié, au poste d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, les administrateurs élus, présents ou représentés, se sont réunis et ont décidé, à l'unanimité des voix, d'élire Monsieur Jean-Raymond Marquilie, préqualifié, administrateur-délégué de la Société, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de trente mille (30.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.R. Marquilie, F. Marquilie, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1997, vol. 99S, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1997.

A. Schwachtgen.

(21311/230/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

LAGOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.704.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 417/97 du 26 mai 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

A. Schwachtgen.

(21312/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

KB LUX BOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.666.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour KB LUX BOND FUND

KREDIETRUST

Signatures

(21304/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

KB LUX BOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.666.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 9 mai 1997

- Les dividendes intérimaires payés en février 1997 sont déclarés comme définitifs et finals.
- La cooptation du 7 octobre 1996 de Monsieur Etienne Verwilghen comme administrateur en remplacement de Monsieur Marc-Hubert Henry, démissionnaire est ratifiée.
- Messieurs Etienne Verwilghen, Bernard M. Basecqz, Daniel Van Hove et Wolfgang Dorten sont réélus comme administrateurs pour un nouveau terme d'un an expirant à l'assemblée générale statutaire de 1998.
- Monsieur Antoine d'Hondt est nommé administrateur pour un terme d'un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1998 en remplacement de Monsieur Charles Ruppert, démissionnaire, pour un terme d'un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1998.
- FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg, est réélue comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1998.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KB LUX BOND FUND
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21305/526/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

KB LUX EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.091.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour KB LUX EQUITY FUND
KREDIETRUST
Signatures

(21306/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

KB LUX EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.091.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 9 mai 1997

- La cooptation du 7 octobre 1996 de Monsieur Etienne Verwilghen comme administrateur en remplacement de Monsieur Marc-Hubert Henry, démissionnaire est ratifiée.
- Messieurs Etienne Verwilghen, Bernard M. Basecqz, Daniel Van Hove et Jean-Yves Mary sont réélus comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1998.
- FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg, est réélue comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1998.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KB LUX EQUITY FUND
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21307/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

LA FINANCIERE DU COUDRIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.369.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1997.

Signature.

(21309/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

MATERIAUX S.A., Société Anonyme,
(anc. SOCIETE LUXEMBOURGEOISE POUR LE COMMERCE DES MATERIAUX
DE CONSTRUCTION S.A.).

Siège social: Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.
 R. C. Luxembourg B 7.120.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt mai.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE LUXEMBOURGEOISE POUR LE COMMERCE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION, Société Anonyme, en abrégé MATERIAUX S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 7.120.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Stephan Kinsch, administrateur-délégué de la société, demeurant à Bridel,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Eugène Klein, secrétaire général de CIMENTS LUXEMBOURGEOIS, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Gaby Kimmel, secrétaire de direction, demeurant à Olm, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de SOCIETE LUXEMBOURGEOISE POUR LE COMMERCE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION, Société Anonyme, en abrégé MATERIAUX S.A., en MATERIAUX S.A., avec modification de l'article premier des statuts.

2. Reformulation de l'objet social de la société avec modification afférente de l'article quatre des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le commerce et la fabrication de produits et de matériaux de construction de toute nature.

Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.»

3. Refonte intégrale des statuts sans changer les bases essentielles du pacte social, suivant projet adressé à chaque actionnaire nominatif et mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

II. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

Monsieur le président constate que les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 17 des statuts.

III. Il résulte de ladite liste de présence que sur les quatre mille (4.000) actions existantes au 20 mai 1997, trois mille sept cent dix-sept (3.717) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Des convocations ont été envoyées aux actionnaires nominatifs par lettres missives contenant l'ordre du jour le 5 mai 1997, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

V. L'assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- Au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 220 du 3 mai 1997 et n° 232 du 12 mai 1997.

- Au «Luxemburger Wort» en date du 3 mai 1997 et en date du 12 mai 1997.

- Au «Tageblatt» en date du 3 mai 1997 et en date du 12 mai 1997.

VI. Le quorum de présence requis par la loi pour les points à l'ordre du jour est d'au moins de la moitié des actions émises et les résolutions sur les points à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif de deux tiers des actions présentes ou représentées. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de SOCIETE LUXEMBOURGEOISE POUR LE COMMERCE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION, Société Anonyme, en abrégé MATERIAUX S.A., en MATERIAUX S.A. et par conséquent de modifier l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MATERIAUX S.A.»

Pour: 3.717

Abstentions: -

Contre: -

En conséquence la résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reformuler l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le commerce et la fabrication de produits et de matériaux de construction de toute nature.

Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.»

Pour: 3.717

Abstentions: -

Contre: -

En conséquence la résolution est adoptée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte intégrale des statuts sans changer les bases essentielles du pacte social, de sorte que les statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de MATERIAUX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce et la fabrication de produits et de matériaux de construction de toute nature.

Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent cinquante millions (150.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les Administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et peut élire un ou plusieurs Vice-présidents. En cas d'empêchement du Président, l'Administrateur désigné à cet effet par les Administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de deux Administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre Administrateurs étant admis sans qu'un Administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les Administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un Administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'Administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres et aussi à une ou plusieurs personnes prises en dehors de son sein.

Il peut, en outre, par un mandat spécial, pour une ou plusieurs affaires déterminées, déléguer ses pouvoirs à telle personne que bon lui semblera, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Le contrôle des comptes annuels et de la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale.

Le ou les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Ils consignent le résultat de leur contrôle dans le rapport visé à la section XIII de la loi.

Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Les actionnaires en nom qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée doivent prévenir la société par lettre recommandée, au moins cinq jours avant la date de l'assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions au siège social ou dans les établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

La forme des pouvoirs peut être déterminée par le Conseil d'Administration. Les procurations doivent être déposées au siège social trois jours avant l'assemblée.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est tenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit à suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 14. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois d'avril à dix heures.

Si la date de l'Assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Le Conseil d'Administration remet les pièces avec le rapport de gestion, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux réviseurs d'entreprises qui doivent faire dans la quinzaine le rapport visé à la section XIII de la loi.

Art. 18. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale, qui fixe aussi les tantièmes à allouer au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Les dividendes qui n'ont pas été touchés dans les cinq ans de leur exigibilité sont acquis à la société.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Election de domicile

Art. 20. Tout actionnaire ou Administrateur de la société non domicilié dans le Grand-Duché de Luxembourg est tenu d'y élire domicile, sinon il sera censé l'avoir fait au siège social; cette élection de domicile entraîne la juridiction des tribunaux luxembourgeois.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ci-avant désignées par «la Loi» trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Pour: 3.717

Abstentions: -

Contre: -

En conséquence la résolution est adoptée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à soixante-dix mille (70.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Kinsch, E. Klein, G. Kimmel, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 98S, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1997.

R. Neuman.

(21325/226/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 7.120.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

R. Neuman.

(21326/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

PLANUNGSGRUPPE A.G., Soparfi - Aktiengesellschaft,

(anc. PLANUNGSGRUPPE BAU A.G.).

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 52.859.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am fünfzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft PLANUNGSGRUPPE BAU A.G., mit Amtssitz zu L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 52.859, gegründet gemäss Urkunde des Notars Marc Elter, damals mit dem Amtssitz in Luxemburg, vom 17. November 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial Nummer 26 vom 15. Januar 1996.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer und Stimmzahler Herrn Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigefügt und werden mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 50 (fünfzig) voll eingezahlten Aktien jeweils mit einem Nennwert von LUF 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken), die das gesamte Gesellschaftskapital von LUF 1.250.000,- (einer Million zweihunderttausend Luxemburger Franken) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1) Änderung der Firmierung.

2) Änderung des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft zu folgendem Wortlaut:

«Zweck der Gesellschaft ist:

- der Grosshandel (Import/Export) in, der Entwurf, die Konstruktion und Montage, die Verkaufsförderung, der An- und Verkauf, der Betrieb, die Beratung, die Verwaltung, die Vermietung (Financial & Operational Lease) von Yachten, Schiffen, Boten und Wasserfahrzeugen;

- der Handel im weitesten Sinne;

- der Betrieb, die Beratung, die Verwertung, die Leitung, die Marktanalyse, der Verkauf und die Vermittlung betreffend die Bauindustrie;

- die Gründung und die Verwaltung von anderen Gesellschaften im In- und Ausland; die Projektentwicklung und die dazugehörige Unterstützung und Beratung;

- der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern

darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.»

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die am 17. November 1995 errichtete Aktiengesellschaft von heutigen Tage an die Bezeichnung PLANUNGSGRUPPE A.G. führen soll.

Artikel eins des Satzung würde also ab heute ergänzt um folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Die Aktiengesellschaft führt die Bezeichnung PLANUNGSGRUPPE A.G.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel vier der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist:

- der Grosshandel (Import/Export) in, der Entwurf, die Konstruktion und Montage, die Verkaufsförderung, der An- und Verkauf, der Betrieb, die Beratung, die Verwaltung, die Vermietung (Financial & Operational Lease) von Yachten, Schiffen, Boten und Wasserfahrzeugen;

- der Handel im weitesten Sinne;

- der Betrieb, die Beratung, die Verwertung, die Leitung, die Marktanalyse, der Verkauf und die Vermittlung betreffend die Bauindustrie;

- die Gründung und die Verwaltung von anderen Gesellschaften im In- und Ausland; die Projektentwicklung und die dazugehörige Unterstützung und Beratung;

- der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern; darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparanten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: H. Janssen, P. Van Hees, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 98S, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 28. Mai 1997.

C. Hellinckx.

(21348/215/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

**PLANUNGSGRUPPE A.G., Soparfi - Aktiengesellschaft,
(anc. PLANUNGSGRUPPE BAU A.G.).**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 52.859.

Koordinierte Statuten hinterlegt auf dem Handelsregister zu Luxemburg, am 17. Juni 1997.

Zwecks Vermerk zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Juni 1997.

*Für den Notar
Unterschrift*

(21349/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

LA FINANCIERE DU LIERRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.370.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1997.

Signature.

(21310/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

LAMONT PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.563.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

LAMONT PROPERTIES S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(21313/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

LA ROUVIERE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.590.

—

Extrait des résolutions à l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 1997

Monsieur Philippe Boonen, demeurant à Aix-en-Provence, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme
Pour LA ROUVIERE HOLDING S.A., (en liquidation)

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21314/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

LA ROUVIERE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.590.

—

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 1997

1. La liquidation de la société LA ROUVIERE HOLDING S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leur mandat.
3. Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période du 31 mars 1996 au 18 avril 1997.
4. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse 37, rue Notre-Dame, Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans.

Pour extrait sincère et conforme
Pour LA ROUVIERE HOLDING S.A., (en liquidation)

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21315/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

LINTOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.512.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

LINTOFIN S.A.

A. Renard F. Mesenburg
Administrateur Administrateur

(21316/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

LOALZA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.380.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

LOALZA HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(21317/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

LUCANOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.191.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(21318/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

LUGALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.372.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 1997, vol. 493, fol. 39, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1997.

Signature.

(21319/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

MERIAL SERASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.333.

MERIAL SERASSUR S.A. a été constituée le 28 décembre 1992, et enregistrée le 29 décembre 1992, vol. 490, fol. 53, case 11.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés le 13 juin 1997, vol. 493, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

(après approbation des comptes au 31 décembre 1996)

Report à nouveau: LUF 0

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

A. Dufraisse
Dirigeant agréé

(21328/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

FORVAG HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.480.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 30 mai 1997.

KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1997, vol. 493, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21269/526/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1997.

WINNING COACHING TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

RECTIFICATIF

A la page 19580 du Mémorial C n° 408 du 29 juillet 1997, il y a lieu de lire: Le bilan au 31 décembre 1995.
(03617/XXX/6)**PRICOA WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.048.

We hereby give you notice of the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of PRICOA WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO (the «Company») to be held in Luxembourg at the registered office on 12 September 1997 at 11.00 a.m. in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors.
2. Report of the Auditor.
3. Approval of financial statements for the fiscal year ended 31st March 1997.
4. Discharge of Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31st March 1997.
5. Election as Directors for a term of one year of:
Mr Robert F. Gunia
Mr John A. Morrell
Sir Michael Sandberg
Mr Rogerio C. S. Martins
6. Determination as to distributions.
7. Other business.

No quorum of the shares outstanding is required by law and resolutions on the items of the agenda may be passed by the affirmative vote of the simple majority of the shares present or represented at the meeting.

(03531/805/26)

*By order of the Board of Directors.***COMPAGNIE DES MARBRES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 44.899.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi 22 septembre 1997 à 15.00 heures à la BANQUE FERRIER LULLIN (LUXEMBOURG) S.A., 26, avenue Monterey, L-2015 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Décision sur une dissolution éventuelle de la société en concordance avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Modification du Conseil d'Administration.
7. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires ont la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès de la BANQUE NATIONALE DE PARIS en France, BANKINTER en Espagne, ou bien auprès de la BANQUE FERRIER LULLIN à Luxembourg, et d'obtenir un certificat de blocage.

I (03653/536/23)

Le conseil d'administration.

MERBES SPRIMONT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 21.172.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi 22 septembre 1997 à 11.00 heures à la BANQUE FERRIER LULLIN (LUXEMBOURG) S.A., 26, avenue Monterey, L-2015 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires ont la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès de la BANQUE NATIONALE DE PARIS en France, BANKINTER en Espagne, ou bien auprès de la BANQUE FERRIER LULLIN à Luxembourg, et d'obtenir un certificat de blocage.

I (03654/536/21)

Le conseil d'administration.

UBS (LUX) BOND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-2011 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
H. R. Luxemburg B 56.385.

Die Aktionäre werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, dem 22. September 1997 um 12.00 Uhr, im Anschluss an die ordentliche Generalversammlung der Gesellschaft, am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

Änderung der Statuten:

Art. 14. Ein dritter Absatz wird eingefügt:

In Übereinstimmung mit den Bestimmungen von Artikel 72.2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften einschliesslich Ergänzungen kann der Verwaltungsrat die Ausschüttung von Interimsdividenden beschliessen.

Art. 17. Letzter Absatz wird folgendermassen abgeändert:

Der Verwaltungsrat kann, nach dem Grundsatz der Risikostreuung bis zu 100 % des Nettovermögens eines Subfonds in Wertpapiere verschiedener Emissionen anlegen, die von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union «EU», oder seinen Gebietskörperschaften, von einem anderen zugelassenen Staat, oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere EU-Mitgliedstaaten angehören, begeben oder garantiert werden. Grundsätzlich müssen zugelassene Staaten Mitglied der OECD sein, es sei denn dies wird im Verkaufsprospekt ausdrücklich anders vermerkt. Diese Wertpapiere müssen in mindestens sechs verschiedene Emissionen aufgeteilt sein, wobei Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30 % des Gesamtbetrages des Nettovermögens eines Subfonds nicht überschreiten dürfen.

Art. 23. Dierter Absatz wird folgendermassen abgeändert:

Sofern der erwähnte Tag kein Geschäftstag ist, wird die ordentliche Generalversammlung am nächstfolgenden Geschäftstag abgehalten. Unter «Geschäftstag» versteht man in diesem Zusammenhang die üblichen Bankgeschäftstage (d.h. jeden Tag, an dem die Banken während den normalen Geschäftsstunden geöffnet sind) in Luxemburg mit Ausnahme von einzelnen, nicht gesetzlichen Ruhetagen.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ausserordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung können nur gefasst werden, wenn wenigstens die Hälfte des Gesellschaftskapitals anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse müssen zu einer Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst werden.

Sollte das oben genannte Anwesenheitsquorum nicht erreicht werden, so wird eine zweite ausserordentliche Generalversammlung einberufen, bei welcher kein Anwesenheitsquorum verlangt ist und in welcher die Beschlüsse zu Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst werden.

Um an der ausserordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. September 1997, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UNION DE BANQUES SUISSES (LUXEMBOURG) S.A., 17-21, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zum obengenannten Zeitpunkt bei dieser Adresse eingehen.

I (03655/027/44)

Der Verwaltungsrat.

23178

ALVIAN, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.049.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 22 septembre 1997 à 17.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 1997.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (03484/029/19)

Le Conseil d'Administration.

D.S. FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.821.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 23 septembre 1997 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 1997.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (03485/029/21)

Le Conseil d'Administration.

S.J.M. FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.825.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 23 septembre 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 1997.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (03486/660/20)

Le Conseil d'Administration.

GUYMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.613.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 août 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03509/526/15)

Le Conseil d'Administration.

THEMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 26.099.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 août 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03510/526/15)

Le Conseil d'Administration.

FINAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.162.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 août 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03511/526/15)

Le Conseil d'Administration.

OREST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.078.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 1997 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 août 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03512/526/12)

Le Conseil d'Administration.

FINANZ UND TEILHABER HOLDING AG, Société Anonyme.

Siège social: Bereldange, 13, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 21.672.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social le vendredi 26 septembre 1997 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 1997 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (03585/555/17)

Le Conseil d'Administration.

LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.714.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on October 6th, 1997 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915.

The Annual General Meeting of August 7th, 1997 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

I (03506/526/15)

The Board of Directors.

DELALUX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.937.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 août 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03507/526/15)

Le Conseil d'Administration.

COFIMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.380.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1^{er} août 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03508/526/15)

Le Conseil d'Administration.

23181

MULTIFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.405.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 23 septembre 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (03433/526/17)

Le Conseil d'Administration.

ULTRAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 17.663.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 août 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03503/526/15)

Le Conseil d'Administration.

MUNDI 2000, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 27.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 août 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03504/526/15)

Le Conseil d'Administration.

BEROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.276.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 août 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03505/526/15)

Le Conseil d'Administration.

FUSCINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.554.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 août 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03502/526/15)

Le Conseil d'Administration.

KOP MAEDER EGLI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.981.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 septembre 1997 à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Remplacement d'Administrateurs
6. Divers.

I (03232/520/16)

Le Conseil d'Administration.

MARIA-DE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 18.585.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 22. September 1997 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1996
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Verschiedenes.

I (03406/526/15)

Der Verwaltungsrat.

FLEMING FRONTIER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, European Bank & Business Centre.
R. C. Luxembourg B 49.628.

Notice is hereby given to Shareholders of FLEMING FRONTIER FUND («the Company»), that the

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the registered office of the Company at European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg on Monday 22 September 1997 at 11.00 a.m. or at any adjournment thereof for the purpose of deliberation and voting upon the following

Agenda:

1. Submission and approval of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Submission and approval of the Annual Report for the financial year ended 30 April 1997.
3. Discharge of the Directors and Auditor in respect of their duties carried out for the year ended 30 April 1997.
4. Election of Directors and Auditor.

5. Allocation of profits for the financial year ended 30 April 1997.

6. Any Other Business.

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the Shareholders present or represented.

A Shareholder entitled to attend and vote at the meeting may appoint a proxy to attend and vote on his behalf and such proxy need not be a Shareholder of the Company.

In order to be entitled to attend the meeting, holders of bearer shares must deposit their bearer share certificates five working days prior to the meeting with the following institution:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

Shareholders who cannot personally attend the meeting may use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company) and return it at the latest the day preceding the meeting to the Company, c/o FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., L-2888 Luxembourg, or telefax +352 3410 2107.

August 1997.

I (03424/644/30)

By Order of the Board of Directors.

FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, European Bank & Business Centre.

R. C. Luxembourg B 39.251.

Notice is hereby given to Shareholders of FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND («the Company»), that the

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the registered office of the Company at European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg on *Wednesday 24 September 1997* at 2.00 p.m. or at any adjournment thereof for the purpose of deliberation and voting upon the following

Agenda:

1. Submission and approval of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Submission and approval of the Annual Report for the financial year ended 30 April 1997.
3. Discharge of the Directors and Auditor in respect of their duties carried out for the year ended 30 April 1997.
4. Election of Directors and Auditor.
5. Allocation of profits for the financial year ended 30 April 1997.
6. Any Other Business.

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the Shareholders present or represented.

A Shareholder entitled to attend and vote at the meeting may appoint a proxy to attend and vote on his behalf and such proxy need not be a Shareholder of the Company.

In order to be entitled to attend the meeting, holders of bearer shares must deposit their bearer share certificates five working days prior to the meeting with the following institution:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

Shareholders who cannot personally attend the meeting may use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company) and return it at the latest the day preceding the meeting to the Company, c/o FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., L-2888 Luxembourg, or telefax +352 3410 2107.

August 1997.

II (03425/644/30)

By Order of the Board of Directors.

COBRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.320.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COBRILUX S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *jeudi 11 septembre 1997* à 14.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1997.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

II (03429/000/19)

Le Conseil d'Administration.

KIBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 44.451.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *16 septembre 1997* à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 30 juin 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03380/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

ELDFELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 44.477.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *16 septembre 1997* à 17.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 30 juin 1997.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (03388/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

ELTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 13.976.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *12 septembre 1997* à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour les comptes annuels au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes annuels et approbation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

II (03517/263/18)

R. Faltz
Président du Conseil d'Administration
